

CONSEIL MUNICIPAL

25 MARS 2009

COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : M. PATERNOTTE, Maire,
M. GAUBERT, Mme CHRISTIN-DURUPT, M. DUFOUR,
Mmes ENGUERRAND, RAVAILLEAU, M. JAMET,
Mme CHAUSSIVERT, Adjoint
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
Mmes BRULÉ-LACOUR, GAY-ROSELIA, M. GREMONT
Mmes NEE, VARESANO, M. YAYI,
Conseillers Délégués
M. SAGBOHAN, Mme REMAUD,
MM. BOSCHAT, AUDE, Mme MONTIGNON, M. BARGY,
Mmes BEKIER, SERAFINI-HEUTTE, MM. ROBERGE,
M.PITOT, Mme IKER-HAMANN, MM. DULOUDARD,
BRISEBARRE, Mmes OUBRAIM, BELMIHOUB,
M. LUCCHINI, Mme JEANTILS,
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

M. VIRARD	à	Mme CHRISTIN-DURUPT
M. LAMARCHE	à	M. GAUBERT
Mme FISCHER	à	M. PATERNOTTE

ABSENTE : Mme FLEURIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M BOSCHAT

La séance est ouverte à 21H05.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE 12 FEVRIER 2009

Le compte rendu de la séance du 12 février 2009 est adopté à l'unanimité
Il est précisé : Monsieur GAUBERT, Président

II - LIEN SOCIAL/PETITE ENFANCE/SANTE/HANDICAP/SECURITE PUBLIQUE

***RAPPORT D'ACTIVITE DU C.A.S. DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2009 : 2 400 000 €**

Rapporteur : Madame RAVAILLEAU

I - EFFECTIF DU PERSONNEL C.A.S. AU 1er JANVIER 2009

* TOTAL DES AGENTS	136.5
▪ Administration	13
▪ Crèches familiales	46 assistantes maternelles en activité Dont 1 en A.T, <i>Et</i> 2 en congé parental <i>1 départ en retraite</i> <i>2 cessations d'activité (déménagement et démission compensés par 2 embauches)</i> 7 administratifs (3.5 Poirier Baron et 3.5 Tilleuls) (<i>1.5 créations de poste en sept 2008</i>) 1 agent d'entretien
▪ Multi- accueils et halte-Garderie	31.5 agents en poste (<i>2 créations de poste en sept 2008</i>)
▪ Relais Assistantes Maternelles (RAM)	1 agent en poste 1 médecin, 1 psychologue
▪ Foyer- Restaurant	2
▪ Résidence M. Utrillo	6
▪ Aides à Domicile	22 agents en activité dont 1 mi-temps thérapeutique, 2 en longue maladie, 1 en congé parental

Et

II - BILAN DES ACTIVITES DU C.A.S

A/ FAMILLE :

1°) R.M.I. Accueil en 2008 765 entretiens

Bénéficiaires	CAS	S.S.D.	Total
au 31/12/2006	292	221	513
au 31/10/2007	269	209	478
au 31/12/2008	260	211	471

2°) FAMILLES

<i>ANNEES</i>	<i>NOMBRE D'ENTRETIENS C.A.S.</i>	<i>Dont nouvelles familles C.A.S.</i>	<i>Nombre de dossiers transmis par la DGAS sur demandes d'aide</i>
2007	844	127	185
2008	739	107	199

3°) ACCUEIL / AIDE SOCIALE LEGALE

* Nombre de demandeurs

Type d'aide	2006	2007	2008
- Aide Médicale " Etat "	6	10	6
- Aide Sociale Personnes âgées	23	16	14
- Aide sociale handicapés	15	8	6
- Prestation spécifique Dépendance APA (Conseil Général)	/	/	/
- Couverture Maladie Universelle aide à l'instruction	/	12	12
- Dossiers divers : Cotorep - A.S.V. – Téléalarme – Allocation compensatrice	163	188	164
Cartes de transport			252
Regroupements familiaux			10

<i>2008</i>	<i>Divers</i>	<u>Orientation</u>			<i>Dossiers accueil</i>	<i>Rdv RMI</i>	<i>Domiciliation</i>	<i>CAF</i>	<i>TOTAL</i>
		<i>MAD</i>	<i>F/RMI</i>	<i>Direction</i>					
<i>Appel téléphonique</i>	<i>911</i>	<i>3772</i>	<i>2540</i>	<i>1464</i>	<i>458</i>	<i>321</i>	<i>79</i>	<i>116</i>	<i>9661</i>

<i>2008</i>	<i>Divers</i>	<u>Orientation</u>		<i>Dossiers accueil</i>	<i>Rdv RMI</i>	<i>Domiciliation</i>	<i>CAF</i>	<i>TOTAL</i>
		<i>En interne</i>	<i>En externe</i>					
<i>Accueil physique</i>	<i>467</i>	<i>2840</i>	<i>237</i>	<i>1683</i>	<i>1616</i>	<i>1857</i>	<i>450</i>	<i>9150</i>

4*) AIDES FACULTATIVES

Prévisions BP	2007	2008	2009
- Bons alimentaires + chèques - Accompagnement Personnalisé	7 700 53 300	- 53 300 - 4 000 = 49 300	- 53 300 - 2 820 = 50 480
- Secours d'urgence	19 000	20 000	20 000
- EDF - FAIME	5 000	5 000	5 000
Subvention Aide Locale (mère de famille Epinay)	550	550	550
Culture du Cœur	100	100	100
Resto du Cœur	1 500	1 500	3 000
Prestation vieillesse	3000	3 000	2 500
Enterrements indigents	2000	2 000	2 000
Prestation chèque de service	1074,53	1 118,23	1 186,46

B/ PETITE ENFANCE

1*) CRECHES FAMILIALES

- Capacité d'accueil agréée 140 places
- Capacité réelle 114 enfants au 1er Janvier 2009
- Nombre d'heures réelles de Présence/Enfant :

Structures	2006	2007	2008
- Crèche Poirier Baron	97 228*	96 272*	93 694
- Crèche Tilleuls	84 015 *	80 694*	77 691
Différences (N-1)// N	-1 341 h	- 4 277 h	- 5 581

- *Accentuation de la baisse du nombre d'heures liée aux départs de 3 agents non compensés par des remplacements.*

2*) MULTI- ACCUEILS & HALTE-GARDERIE

▪ Capacité d'accueil

- Multi- accueil Magendie 50 places d'accueil régulier et occasionnel
- Multi- accueil Jules Ferry 30 places d'accueil régulier et occasionnel
- Halte-Garderie Tilleuls 12 places
- à compter de septembre 2008, élargissement de l'accueil à 3 jours par semaine pour 16 enfants.

▪ **Fréquentation des structures :**

En heures

Heures Multi- accueils	2006	2007	2008
Magendie	62 909	66 284 *	70 266
Jules Ferry	44 410	49 739 *	49 394
Différences (N-1)// N	+ 4084 h	+ 8704 h	+ 4 302

* Fonctionnement en multi – accueil à compter de 2007 : meilleure gestion des places offertes. Les fermetures et regroupements ont également contribué à optimiser les contrats d'accueil par une mise en corrélation du fonctionnement au regard du besoin des familles. Stabilisation des effectifs du multi- accueil Jules Ferry qui fonctionnait en 2007, pour la 1^{ère} année pleine avec une capacité de 30 places.

En heures :

Heures Halte-Garderie	2006	2007	2008
- Tilleuls (16 enfants à compter du 01/09/2008 sur 3 jours)	1 654	1 854	3 542

C/ PERSONNES AGEES

1*) AIDES A DOMICILE

* 187 personnes âgées ont été servies en 2008

25 aides à domicile dont : 20 titulaires
5 non titulaires

au 01/01/2009

- Evolution du nombre d'heures aides à domicile servies

Aides A Domicile	2006	2007	2008
Nombre d'heures	23 802	23 253,75*	23 647.25

Prix de l'heure C.N.A.V.T.S. au 1er Janvier 2009 A.R.T.T. :18.20 €

- *La diminution du nombre d'heures en 2006 et 2007 s'explique d'une part par la perte de plusieurs cas lourds (placements, décès), d'autre part par la complexité et la lourdeur exigée pour les nouveaux dossiers par les organismes financeurs. Par ailleurs, l'embauche en 2008 de deux agents a permis d'augmenter à nouveau le nombre d'heures.*

2*) FOYER RESTAURANT RESIDENCE MAURICE UTRILLO

* Actuellement 34 bénéficiaires

Foyer Restaurant	2006	2007	2008
Nombre de repas	8 676	8 776	7 681*

- *Là encore, le renouvellement constant des résidents influe sur le nombre de repas servis au foyer restaurant. Population plus jeune, moins demandeuse de repas servis.*

3*) PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

* Actuellement 66 bénéficiaires, à raison de 55 repas par jour, en moyenne.

Portage des repas	2006	2007	2008
Nombre de repas	13 716	15 240	15 212

4*) ANIMATION 3ème AGE

- * **EN 2008/2009** :
- 1 Repas dansant le 13 janvier 2008 530 personnes
 - 1 Repas dansant le 25 janvier 2009 503 personnes
 - 1 Goûter de Printemps le 13 mai 2008 78 personnes
 - 1 Sortie à l'Abbaye de Valloires le 5 juin 2008 95 personnes
 - Voyage au Roussillon du 21 au 28 juin 2008 19 personnes

5*) RESIDENCE MAURICE UTRILLO (Budget Annexe du CAS)

* Nombre de résidents 80 (capacité 80)

- 72 studios prix du loyer 472 € } au 01/01/2009
- 4 F2 prix du loyer 568 € }

III - BUDGET PRIMITIF 2009

SECTEURS	BUDGET PRIMITIF 2009		
	DEPENSES	RECETTES	DEFICITS
PETITE ENFANCE			
Crèches Familiales	1 698 388	701 979	996 409
Multi- accueils	1 176 315	658 927	517 388
Halte-garderie	206 737	46 072	160 665
LAEPs « Loges » et « Moulin Vert » + RAM	47 128	29 659	17 469
Sous-Total	3 128 568	1 436 637	1 691 931
FAMILLES			
Aide Légale	65 288	900	64 388
Aide Facultative	194 803	32 000	162 803
Sous-Total	260 092	32 900	227 192
3ème AGE			
Maintien à domicile (+ portage repas)	845 858	470 000	375 858
Restaurant	182 614	146 000	36 614
Animation	97 436	63 450	33 986
Secteur Famille (ex SAJE)	51 000	24 000	27 000
Maison des seniors	2 000	0	2 000
Sous-Total	1 178 909	703 450	475 459
Administration Générale	319 667	26 300	293 367
TOTAL	4 887 235	2 199 287	2 687 948

Le projet de Budget Primitif 2009 du C.A.S se réalise dans un contexte économique difficile au plan national, dont les répercussions sont à attendre au plan local, plus particulièrement dans le secteur social.

L'intégration de nouveaux projets s'envisage avec prudence, en tenant compte du resserrement du Budget Ville et de l'atténuation progressive des résultats antérieurs du C.A.S.

Le Budget du C.A.S se décline donc avec un besoin de financement de **2 687 948 euros**

Cependant la reprise du résultat positif de fonctionnement d'un montant de 287 947 € permet une atténuation du besoin réel du C.A.S et induit une demande de subvention à hauteur de **2 400 000 euros**.

Pour mémoire, la demande de subvention **2008** s'élevait à hauteur de **1 900 000 € soit 26 %** d'augmentation en 2009.

Cette différence conséquente s'explique par :

- l'augmentation mécanique des dépenses du Personnel (SMIC, valeur du point, régime indemnitaire)
- l'ouverture en septembre 2008 du multi –accueil « Les Tilleuls » 3 jours par semaine qui a nécessité la création de trois postes,
- la mise en œuvre de la réforme du statut des Assistantes Maternelles,
- la reprise en annulation de titres du solde des doublons émis en recettes du Conseil Général en 2007 et 2008, pour un montant total de 112 696,00 €
- l'atténuation progressive des résultats antérieurs positifs du C.A.S ; La subvention communale correspondant de ce fait davantage au besoin réel de financement,

Il est à noter que l'ouverture de la Maison de l'Enfance n'a pas été impactée en fonctionnement sur le Budget Primitif 2009. La montée en charge de cette structure se fera donc progressivement sur 2010.

Ce projet de Budget Primitif 2009 du C.A.S prend donc en compte l'ensemble de ces contraintes au regard du contexte général et en lien avec la lettre du cadrage.

Monsieur PITIOT félicite les services pour le travail de préparation du budget et du bilan et au nom du groupe socialiste et apparentés approuve ce budget de fonctionnement, en raison d'une position responsable qui n'a pas lieu de radicaliser. Il indique que le budget 2010 devra intégrer des coûts supplémentaires importants tels que l'ouverture de la Maison de l'Enfance qui n'a pas été impactée en fonctionnement sur le budget primitif 2009 ; les créations de postes nécessaires à l'augmentation de la capacité du multi-accueil (30 à 50 places dont 10 de bébé) qui seront envisagées au budget 2010 de manière progressive ; de même le multi-accueil des Tilleuls qui prendra son essor au plus tôt en Janvier 2010 et le poste complémentaire sera créé pour cette période. Il demande s'il faut s'attendre à des coupes sombres pour boucler ce budget. De même il constate certaines bizarreries dans le compte rendu d'activité du CAS –

exemples :

- *Bénéficiaires du RMI : 260 personnes en 2008, 292 en 2006 et 269 en 2007*
- *Aide sociale aux personnes âgées 14 en 2008, 23 en 2006 et 16 en 2007*
- *Aide sociale aux Handicapés : 6 en 2008, 15 en 2006 et 8 en 2007*

Monsieur PITIOT demande à Monsieur le Maire si les dossiers des ayants droits parviennent bien au CAS et s'il s'engage à maintenir et développer la mission sociale du CAS dans les années à venir.

Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas faire de politique fiction et remercie pour les félicitations adressées au personnel et à madame RAVAILLEAU.

Sur avis favorable de ses commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport d'activité du CAS dans le cadre de la demande de subvention d'équilibre pour 2009.

III – JEUNESSE/EDUCATION/SPORTS/SCULTURE/ASSOCIATIONS

*** CULTURE – ACTIONS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE-ANNEE 2009 – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE**
Rapporteur en conseil: Monsieur JAMET

La médiathèque municipale propose différentes actions de promotion du livre et de la lecture en 2009. Ces actions sont éligibles au titre des subventions proposées par le Conseil Général du Val d'Oise.

La médiathèque municipale développe tout au long de l'année des actions pour des publics spécifiques, des animations littéraires et des actions en coopération :

1° ACTIONS EN FAVEUR DES PUBLICS SPECIFIQUES

1.1 Pour les jeunes, à la Médiathèque : une palette d'actions pour tous les âges !

1.11 « Raconte-moi le mercredi » : nouvelle formule de « l'heure du conte »

Un mercredi par mois, la médiathèque programme une intervention autour du conte (contes racontés ou contes lus, suivis d'une activité), le matin pour les enfants de **3 à 6 ans** et l'après-midi pour les enfants de **plus de 6 ans**. C'est l'équipe du secteur jeunesse qui assure une partie des séances, les autres étant confiées à des conteurs professionnels ou à des associations de conteurs du département.

Coût : 500 €

1.12 Comptines et formulettes : des histoires sur le bout des doigts

Nouvelle action !

Des jeux de doigts, des comptines et des formulettes à dire et à redire pour mêler jeux et tendresse. Cette intervention, réalisée par l'équipe du secteur jeunesse, s'adresse aux enfants de **moins de 3 ans** accompagnés de leurs **parents**.

Développement de ce type de fonds : 300 €

1.13 « P'tites zoreilles grandes ouvertes » écoute musicale

Nouvelle action !

Pour faire découvrir le fonds CD du secteur jeunesse : de la poésie, des chansons.

Une écoute musicale pour les enfants **à partir de 3 ans** accompagnés de leurs **parents**.

Développement du fonds CD : 1000 €

1.14 Accueil des classes

Le secteur jeunesse accueille tous les jours les classes des écoles maternelles et primaires : visites simples, travail sur projet, aide à la recherche, animations lecture, contes, prêt de livres et autres documents, malles thématiques, aide à des rallyes-lecture, défis-lecture,

Développement des fonds : 2000 €

1.15 Cycle cinéma jeunesse européen pendant les vacances de Février 2009

Projection de films suédois, irlandais, tchèque, anglais pour les enfants de **5 à 10 ans**.

Accueil des centres de loisirs et d'enfants individuels.

Coût de ces DVD : 150 €

1.2 Pour les jeunes, hors-les-murs, dans tous les quartiers

1.21 Interventions dans les écoles maternelles et primaires excentrées

Une bibliothécaire, chargée des actions hors-les-murs petite enfance et enfance, intervient de façon privilégiée dans les groupes scolaires éloignés du centre ville : mise à disposition de livres, lectures, présentation d'albums, participation aux projets d'écoles,...

Développement d'un fonds propre : 2000 €

1.22 Actions petite enfance

Depuis 1990, la médiathèque de Sannois assure des interventions auprès des structures petite enfance (PMI, crèches, haltes-garderies) : elle a développé un fonds propre « petite enfance » qu'elle doit alimenter chaque année.

Coût du développement des fonds : 1000 €

1.23 Bibliothèque de rue

Pendant le mois de Juillet, la médiathèque intervient, chaque jour dans un lieu différent de la Ville pour apporter des livres au milieu des cités. Deux bibliothécaires sont chargés de cette action. Des fonds petite enfance, enfance et même adultes sont apportés à chaque fois. Des demandes spécifiques peuvent être faites. Là aussi, nous avons besoin de renouveler les fonds avec des spécificités dans certains quartiers.

Renouvellement des fonds : 500 €

1.3 Pour TOUT PUBLIC

La thématique développée par la médiathèque de Sannois jusqu'à fin décembre 2009 est

L'Europe, plus précisément l'union européenne.

- Exposition du 7 Janvier au 28 Février : « L'Europe, parlons-en » : grande exposition relatant la création de l'Union européenne, son développement, ses services, ... Grand jeu quiz développé sur cette exposition.
- En mars, promotion de la poésie et de la littérature européenne : sacs « surprise » mis à disposition du public sur les 27 pays de la communauté, achats de documents, forte mise en place de romans d'auteurs étrangers européens, ...

Samedi 14 mars : animation « lectures croisées » : textes lus en différentes langues, chansons de Brassens en espagnol, ... Spectacle créé par les professeurs et leurs élèves des cours de langues dispensés à la Maison des Loisirs et des Arts, interventions de personnes individuelles.

- En Mai : lancement de concours : « nouvelles d'Europe » (concours d'écriture) et « instantanés d'Europe » (concours de photographies)
- En Juin : musiques européennes
- En Septembre : patrimoine européen
- En Octobre : l'Europe en timbres et carnets de voyage en Europe
- En Décembre : semaine du conte européen

Développement du fonds européen : 1500 €

Coût des animations : 2000 €

2 ° ANIMATIONS LITTERAIRES

2.1 Animations régulières :

2.11 Le café-philos :

Une fois par mois, café-philos animé par l'un des philosophes de l'Institut des pratiques philosophiques d'Oscar Brénifier, sur des thèmes choisis par le public ou sur un texte d'un auteur. Ces cafés-philos ont permis de valoriser le fonds philosophie de la médiathèque et de le faire sortir davantage. Programmation de Janvier à Avril et d'Octobre à Décembre.

Coût des interventions des philosophes : 900 €

2.12 Le Club du livre

Une fois par mois, accueil d'un groupe d'adultes de l'Association Club féminin : travail sur un auteur ou une thématique, échanges de lectures à haute voix, analyses, critiques. Développement des fonds en fonction du choix des auteurs et de l'actualité littéraire : par exemple : Boris Vian, Littérature européenne,...

Coût : 500 €

2.13 Accueil de l'ESAT/ CAT (Centre d'Aide par le Travail)

Une fois par mois, en-dehors des heures d'ouverture au public, accueil de deux groupes du CAT en collaboration étroite avec la psychomotricienne. Présentation de la bibliothèque, choix de livres sur des thématiques telles que les animaux, les sports. Prêts de documents au CAT.

Coût : 500 €

2.14 Prêts à la résidence des seniors Maurice Utrillo

Une fois par mois, une bibliothécaire du secteur adulte va proposer des livres, revues, DVD aux résidents : présentation des ouvrages, échanges, prêts/retours, réponses aux demandes, ...

Développement du fonds gros caractères : 2000 €

2.2 La FOIRE AUX LIVRES : SAMEDI 7 NOVEMBRE 2009

Cette Foire aux livres réalisée au centre Cyrano permet aux particuliers de vendre leurs livres, CD, DVD. Elle est accompagnée d'une programmation d'animations culturelles réalisées par les bibliothécaires ou par des professionnels : atelier de gravure, contes, ronde des livres, activités créatives, accueil d'une petite forme, etc...

Coût de l'action et des animations : 2500 €

3 ° ACTIONS EN COOPERATION

3.1 Action intergénérationnelle :

La médiathèque en collaboration avec le Centre d'Action Sociale et le service scolaire développent sur le premier semestre 2009 une action partenariale auprès des résidents des seniors Maurice Utrillo.

Thématique : les échanges et la correspondance entre des enfants d'un centre de loisirs et les résidents : plusieurs thèmes d'actions, interventions régulières de bibliothécaires.

Achats spécifiques : 500 €

3.2 Culture en fête

Le samedi 16 mai, la médiathèque va participer à une manifestation « Culture en fête » qui va rassembler tous les équipements culturels de la Ville.

Propositions d'animations sur le thème de l'Europe : jeux des drapeaux, reconnaissance des pays et des capitales, fresque de mots d'Europe.

Autres animations : contes, lectures de textes, consultation philosophique, atelier d'écriture, etc...

Coût des animations : 1000 €

3.3 Festival Théâtral du Val d'Oise

Pour participer au festival, la médiathèque accueille généralement une « petite forme » et décline les orientations du FTVO.

Cette année, le travail sur l'auteur contemporain Thierry Lenain donnera lieu à des lectures de ses textes, à l'accueil d'une petite forme.

De plus, un autre travail sera lancé autour des marionnettes : location de valises thématiques, expositions

Coût : 1500 €

Total global : 20350 €

Le Conseil Général du Val d'Oise subventionne les actions de promotion du livre et de la lecture selon des critères de financement basés sur le nombre d'habitants et le coût global de l'action.

Sur avis favorable de ses commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention de fonctionnement de 6 000 € auprès du Conseil Général du val d'Oise.

*** CULTURE – CENTRE CYRANO – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE DISCARLO PRODUCTION CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN CONCERT " HOMMAGE A ELVIS PRESLEY " EN AVRIL 2009.**

Rapporteur: Madame MONTIGNON

La Ville de SANNOIS propose à sa population une offre culturelle variée et adaptée à tous les publics. Dans ce cadre, elle souhaite organiser le vendredi 10 avril 2009 à 20h30, un concert en hommage à Elvis Presley au Centre Cyrano, Salle Cyrano.

La Ville ne verse aucun cachet au producteur pour cette représentation organisée à Sannois. La société de production encaisse par conséquent les recettes de billetterie.

Dans ce cadre, la Ville de Sannois propose de mettre à disposition à titre gracieux auprès de la société de production DISCARLO la salle Cyrano ainsi que le matériel scénique de la salle (sonorisation, lumières, ...) et le personnel nécessaire au déroulement de cette représentation (1 régisseur scénique, 1 électricien, 1 contrôleur, 1 hôtesse). La Ville prend également en charge les frais de SACEM et parafiscaux liés au spectacle.

Le producteur fournit le spectacle et prend en charge les rémunérations et charges correspondantes de l'ensemble des artistes. Il prend en charge la totalité des frais logistiques et techniques, utiles au bon déroulement du spectacle. Il fournit également les supports de communication et la billetterie.

La présente convention a pour objectif de définir les engagements financiers et logistiques respectifs des deux parties signataires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

Sur avis favorable de ses commissions, accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

***ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE**
PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE SCOLARITE DE L'ECOLE
NOTRE DAME POUR L'ANNEE 2009
Rapporteur: Madame NEE

Concernant les écoles privées sous contrat d'association (code de l'éducation article 442-44), les communes doivent contribuer au financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et préélémentaires sous contrat d'association dans les mêmes conditions que celles des classes de l'enseignement public.

Il a été convenu entre la ville de Sannois et l'école Notre-Dame, depuis l'année 2007, d'appliquer le prix moyen départemental par élève, des participations relatives aux charges de fonctionnement des écoles publiques, calculé par l'Union des Maires du Val d'Oise.

Les crédits prévus au budget primitif 2009, au titre de la participation de la ville aux frais de fonctionnement de l'école privée NOTRE DAME, s'élèvent à 410,97 € par enfant en élémentaire, et à 597,93 € par enfant en maternelle.

Il s'avère nécessaire d'inscrire les montants suivants :

- Ecole élémentaire 410,97 € x 175 = 71.919,75 €

- Ecole maternelle 597,93 € x 61 = 36.473,73 €

soit un total de **108.393,48 €**

Cette dépense sera imputée au chapitre 922-211 et 922-212 article 6558 du budget principal de l'année en cours.

Madame JEANTILS trouve qu'il n'est pas normal que la collectivité paye.

Monsieur le Maire rappelle que si l'école Notre-Dame n'existait pas, on devrait financer l'investissement et le fonctionnement d'un groupe scolaire public. Il souligne que les parents participent volontairement au fonctionnement d'un établissement privé dont le personnel pédagogique est payé par l'Etat.

Monsieur LUCCHINI, sur la base des montants indiqués, constate une différence de traitement avec un enfant à l'école publique.

Monsieur le Maire rappelle que le coût d'un enfant à l'école publique à Sannois est de 1.200 € et que la participation départementale est fixée à l'unanimité par l'Union des Maires.

Sur avis favorable de ses commissions, accord du Conseil Municipal à la majorité moins 7 abstentions : Monsieur PITIOT, Madame IKER-HAMANN, Monsieur DULOARD, Monsieur BRISEBARRE, Monsieur LUCCHINI, Madame BELMIHOUB, Madame OUBRAIM
1 voix contre : Madame JEANTILS

***SPORTS VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ENTENTE**
SANNOIS-MONTIGNY 95
Rapporteur: Monsieur DUFOUR

L'Entente 95 Sannois-Montigny Natation rassemble environ 300 nageurs qui participent à différentes compétitions organisées par la Fédération Française de Natation. Les charges hebdomadaires d'entraînement imposent la mutualisation de créneaux attribués à cette association par les communes.

En 2002, la piscine de Montigny-Lès-Cormeilles a été détruite par un incendie. Pour assurer le suivi des nageurs, l'Entente 95 Sannois-Montigny a sollicité auprès des communes avoisinantes des créneaux qui lui ont été facturés. Cette situation a perduré pendant plusieurs années jusqu'à la reconstruction de la piscine de Montigny-Lès-Cormeilles et a entraîné pour le club des conséquences financières importantes.

Le Conseil Général du Val d'Oise a souhaité soutenir l'association à hauteur de 25 000 €. Toutefois ce soutien est subordonné à la participation financière des villes de Sannois et de Montigny-Lès-Cormeilles à hauteur de 12 500 € chacune.

Au regard des difficultés conjoncturelles rencontrées par le club depuis plusieurs années, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 12 500 €

Sur avis favorable de ses commissions, accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

IV - ENVIRONNEMENT/URBANISME/LOGEMENT/COMMERCE/VOIRIE/TRANSPORT/ EMPLOI
--

***LOGEMENT**

**CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL POUR L'AGENCE POSTALE SISE 29 RUE MAURICE
BERTEAUX**

Rapporteur: Madame CHRISTIN

Le 9 avril 1993, la Ville de Sannois a acquis les droits au bail sur les locaux du 29, rue Maurice Berteaux pour y exercer l'activité d'agence postale et une permanence administrative.

Ledit bail avait été consenti pour une durée de 9 années à effet du 1^{er} avril 1990 pour se terminer le 31 mars 1999.

Le bail a été renouvelé pour une durée de 9 ans à effet du 1^{er} janvier 1999.

Le loyer annuel a été porté, à la deuxième révision triennale à effet du 1^{er} janvier 2005, à 2.880,24 €

Par voie d'huissier en date du 29 octobre 2007, le bailleur a délivré un congé avec offre de renouvellement pour le 30 avril 2008 moyennant un loyer annuel principal de 6.600 €

La Ville de Sannois et le Cabinet Foncia Dupont, représentant les intérêts du bailleur, se sont rapprochés et ont convenu d'annuler le bail en date du 1^{er} avril 1990 ainsi que son renouvellement en date du 22 avril 1999 et de convenir d'un nouveau bail qui prévoit :

- Un loyer annuel revu à hauteur de 4.500 € annuels
- Une révision triennale du loyer
- Une mise en application du nouveau bail au 1^{er} janvier 2009
- Un dépôt de garantie complémentaire de 809,88 €

Parallèlement aux négociations avec le bailleur, la Ville de Sannois poursuit les démarches avec les services de la Poste, pour la création d'une véritable annexe postale sur le quartier Pasteur.

En réponse à une question de Madame JEANTILS, Monsieur le Maire précise que généralement les locaux sont fournis par la collectivité, qu'en la circonstance les locaux ne sont pas municipaux, on est donc obligé de les louer pour les mettre à disposition de l'Agence Postale.

Madame BELMIHOUB demande s'il est prévu un déménagement de cette annexe.

Monsieur le Maire indique que c'est une décision de la Poste qui prévoit de s'installer face à la gare fin 2010 début 2011.

A la demande de Monsieur GAUBERT, il est précisé que la superficie du local est de 21,09 m².

Sur avis favorable de ses commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de bail qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2009.

***STATIONNEMENT PAYANT**

**GRATUITE DU PARKING DE LA GARE POUR LES USAGERS EN RAISON DE LA BROCANTE
DU 8 MAI 2009**

Rapporteur: Madame GAY

Le Comité des Fêtes du quartier Pasteur organise une brocante le 8 mai 2009 de 8 h à 18 h.

Compte tenu des difficultés de stationnement ce jour là pour les riverains et les usagers qui participent à cette brocante, il est proposé de remettre une contremarque aux riverains qui en formuleront la demande ainsi qu'aux exposants par l'intermédiaire de l'organisateur, le vendredi 8 mai 2009 de 6 heures du matin à 22 heures.

Sur avis favorable de ses commissions, accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

***SERVICES URBAINS -ENQUETE PUBLIQUE SIAAP / STATION D'EPURATION
D'ACHERES- ST GERMAIN - AVIS**

Rapporteur: Monsieur GAUBERT

Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) a présenté un dossier pour un avis sur une demande d'autorisation relative à la mise en conformité de la station d'épuration Seine Aval à la Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines - 91/271/CEE (DERU).

Une enquête publique est ouverte en mairies d'Achères et de St Germain en Laye et elle a lieu du 19/02/09 au 21/03/09 inclus.

Elle est relative à la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE, art R515-2 à R512-10 du Code de l'Environnement) ainsi que la demande de régularisation administrative d'ICPE déjà présente sur le site.

Au regard du projet, une autre enquête publique doit avoir lieu au titre de la loi sur l'Eau qui présentera son impact sur la qualité des eaux.

L'objectif est d'obtenir à l'horizon 2012 un niveau de rejet en azote global de 10mg/l ou de 70% d'élimination (contre un niveau actuel de 35mg/l et une valeur limite en rendement de 25%) et en phosphore de 1mg/l ou 80% d'élimination (valeur limite déjà en cours d'obtention sur la station).

Pour cela une opération de conception- réalisation a été mise en place avec d'une part la création de trois nouvelles unités de traitement à savoir :

- une unité de traitement séparée des effluents de retour de l'usine des boues,
- une unité de post dénitrification complémentaire à celles de nitrification et de dénitrification partielle des eaux existantes,
- une unité de fiabilisation de la chaîne de traitement des boues.

et d'autre part des installations à régulariser à savoir :

- une unité de production des eaux et des irrigations (installations de combustion pour le chauffage des bâtiments et la production d'air process, installations de compressions pour la production d'air process, travail mécanique des métaux et alliages pour la serrurerie),
- une unité de production des boues déshydratées (installations de compression pour la production d'air process et de combustion pour le traitement thermique des gaz de cuisson),
- une station service (hors usine) pour le stockage de produits inflammables.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le contenu du dossier relatif à la demande présentée par le SIAAP conformément à l'article R512-20 du Code de l'Environnement.

Sur avis favorable de ses commissions, accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

***AMENAGEMENT URBAIN**

INSTITUTION DU PRINCIPE DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

Rapporteur: Madame SERAFINI

Après la création, au profit des communes, de la *participation pour voirie nouvelle et réseaux*, par la loi n° 2000-1208 du 13/12/2000, dite loi Solidarité et Renouvellement Urbains, qui s'adressait plus particulièrement aux communes rurales, la loi n° 2003-590 du 02/07/2003, dite loi Urbanisme et Habitat, en a modifié profondément les modalités d'application et l'a renommée en abandonnant le terme « *nouvelle* ».

L'actuelle *participation pour voirie et réseaux*, telle que reprise par l'article L. 332-11-1 du code de l'urbanisme (codification de la loi susvisée du 02/07/2003, article 53), peut être instituée par simple délibération du conseil municipal, « *en vue de financer en tout ou partie la construction des voies nouvelles ou l'aménagement des voie existantes ainsi que l'établissement ou l'adaptation des réseaux qui leurs sont associées, lorsque ces travaux sont réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions* ».

Par conséquent, cette participation qui peut être utilisée par les communes (ou la collectivité en charge de l'urbanisme) pour la réalisation, en zone déjà urbanisée, de travaux d'extension ou de renforcement des réseaux d'eau potable, d'assainissement ou d'électricité, constitue aujourd'hui le moyen unique et incontournable, pour celles-ci, de pouvoir obtenir un financement direct, par les constructeurs ou les propriétaires riverains bénéficiaires, des travaux de cette nature et plus particulièrement de ceux relatifs au réseau d'électricité (depuis le 1^{er} janvier 2009).

En effet, en application des nouvelles modalités de facturation par ERDF des coûts des ouvrages de raccordement au réseau d'électricité, établissant une distinction entre les branchements et les éventuels prolongements ou renforcement de réseaux, et en fonction du barème de tarification validé (en mars 2008) par la Commission de Régulation de l'Energie, les contributions à ces travaux sont placées respectivement à la charge du demandeur et à celle de la collectivité en charge de l'urbanisme.

A défaut de l'instauration par la commune (ou la collectivité en charge de l'urbanisme) de la PVR, pour lui permettre de financer en tout ou partie les extensions et/ou renforcements des réseaux d'électricité, celle-ci se verra donc, désormais, devoir supporter les coûts correspondants qui, en dépit d'une réfaction tarifaire appliquée par ERDF (de l'ordre de 40 %), peuvent s'avérer très élevés à l'échelle d'un exercice budgétaire.

C'est la raison pour laquelle il importe que le conseil municipal adopte, le plus tôt possible, une délibération de principe qui institue la *participation pour voirie et réseaux* sur l'ensemble du territoire communal, sachant qu'une délibération spécifique sera nécessaire pour pouvoir appliquer celle-ci chaque fois qu'il y aura lieu de le faire.

Monsieur PITIOT constate que le Code de l'Urbanisme permet et non oblige à mettre à la charge du propriétaire foncier le coût de réalisation de voies nouvelles. Qu'en réalité il s'agit d'une obligation pour le particulier car les communes ne peuvent financer ces coûts, il s'agit d'un abandon du service public. Il ne participera à cette décision faute d'indication ni sur les modalités de fonctionnement ni sur le montant de la note présentée au propriétaire renvoyée à une délibération spécifique ultérieure au cas par cas.

Monsieur le Maire précise que c'est une taxe due à concurrence de ce que la ville doit payer et que la ville ne fait ni bénéfice ni racket. Monsieur le Maire rappelle que c'est une directive européenne approuvée par le PSOE et que la France l'a ratifiée sous J. CHIRAC et L. JOSPIN. La volonté de l'Union Européenne était d'obtenir, par la mise en concurrence des réseaux d'énergie et de transport, une baisse des prix.

Monsieur LUCCHINI rappelle les effets négatifs de la dérégulation et qu'il faudrait un pôle public européen de l'énergie afin de dégager les moyens pour des énergies renouvelables.

Sur avis favorable de ses commissions, accord du Conseil Municipal à la majorité moins 7 abstentions : Monsieur PITIOT, Madame IKER-HAMANN, Monsieur DULOUEARD, Monsieur BRISEBARRE, Monsieur LUCCHINI, Madame BELMIHOUB, Madame OUBRAIM.

***ECONOMIE : JOURNEE FETE DU PAIN
CONVENTION VILLE DE SANNOIS/ FEDERATION DES BOULANGERS DU VAL
D'OISEOCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Rapporteur: Monsieur GREMONT**

Monsieur VALADON, Président, de la Fédération des Boulangers du Val d'Oise, propose à la Ville d'occuper le devant de la Place du Général Leclerc le Mercredi 13 Mai à partir de 10 heures jusqu'au Vendredi 15 Mai 2009 à 10 heures, afin d'organiser la "JOURNEE DE LA FETE DU PAIN" qui a lieu le **Jeudi 14 Mai 2009**.

Cette manifestation a pour but de faire participer d'une part les enfants des écoles primaires et secondaires à la fabrication du pain **de 9 heures à 17 heures** et d'autre part les Sannoisiens de **17 h à 19 h**.

Chaque enfant aura la liberté de pétrir la pâte, d'en faire un objet de son choix et de repartir avec sa confection. Quant à la Fédération, elle offrira à chacun d'entre eux un tablier et un petit calot.

La Ville prendra à sa charge les points suivants :

- la fourniture de l'eau (mise à disposition d'un tuyau d'arrosage),
- l'électricité (installation d'un boîtier),
- les barnums et les tables (y compris la location d'un barnum de 3 m de haut),
- les barrières pour la sécurité,
- ainsi que le nettoyage de la place après enlèvement du matériel,
- la location d'un fenwick avec chauffeur pour la pose et la dépose du four (poids 1 tonne) et son assurance,
 - le gardiennage des nuits des 13 et 14 mai 2009 de 20 h 30 à 7 h du matin.

D'autres, seront à la charge de la Fédération, à savoir:

- le câblage entre le boîtier et le four restant à la charge de la Fédération ainsi que la mise à niveau relative à l'installation du four.

- l'entière responsabilité du bon déroulement de cette journée de la "Fête du Pain" et les assurances nécessaires.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Municipale de se prononcer en faveur de ce projet, d'autoriser l'occupation gratuite de l'espace public et la signature de la convention correspondante.

Sur avis favorable de ses commissions, accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

***ACQUISITION DE MATERIEL DE MOTOCULTURE
MARCHE SUBSEQUENT A ACCORD-CADRE N° F 08 009
HABILITATION A SIGNER LES PIECES DU MARCHE.
Rapporteur: Monsieur GREMONT**

Par délibération N° 201 du 23 octobre 2008, quatre entreprises ont été sélectionnées lors de la passation d'un accord-cadre, procédure lancée sur appel d'offres ouvert sans minimum et sans maximum pour une durée de 4 ans, pour l'acquisition de matériel de motoculture pour les services Espaces Verts, Propreté et Sports.

Suite à cette procédure, il a été décidé de lancer un marché subséquent avec consultation de ces quatre sociétés pour l'acquisition de matériel. La lettre de consultation a été envoyée le 23 décembre 2008 et la date de remise des offres était fixée au 06 janvier 2009.

S'agissant d'un marché sans minimum et sans maximum, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 février 2009 pour désigner l'attributaire de ce marché subséquent.

Trois entreprises seulement ont déposé des propositions.

La société DUPORT 95 – 15, avenue des Bosquets à Baillet-en-France, ayant fait l'offre économiquement la plus avantageuse, a été retenue par la Commission.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces nécessaires à la conclusion de ce marché, ainsi que tous les autres documents s'y rapportant.

Sur avis favorable de ses commissions, accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**V - ADMINISTRATION GENERALE/PERSONNEL/FINANCES/ TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

***BUDGET PRINCIPAL 2009**

**- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUX ETABLISSEMENTS
PUBLICS COMMUNAUX**

- RECAPITULATIF

Rapporteur: Monsieur YAYI

Il est proposé, au titre de la présente année, les subventions comme détaillées dans l'état ci-annexé.

Il est précisé que la subvention au Centre d'Action Sociale s'élève à la somme de 2.400.000,00 € et celle de la Caisse des Ecoles à 100.000,00 €

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer.

Monsieur BRISEBARRE constate le faible montant de la subvention pour le sport (59 000€) en comparaison avec une ville comme Franconville. Il s'inquiète sur le maintien en l'état de certaines subventions alors que les services rendus à la population sont constants et que cela fidélise les adhérents sur plusieurs années avec une gestion saine et prudente. Ainsi ne pas tenir compte de l'augmentation de la fréquentation de l'école de Musique, de la MLA et autres associations pose la question à terme de l'attractivité de notre ville pour des enseignements et disciplines artistiques et met en danger ces associations.

Monsieur le Maire se félicite de la référence à Franconville et rappelle que l'essentiel de notre politique sportive est intégrée au SIVOM Sannois ST Gratien qui soutient bon nombre de clubs de sport collectifs et individuels (PAC 95, Club d'athlétisme, Entente Sannois ST Gratien etc ..) d'ou un comparatif difficile à faire entre commune similaire.

Il indique que pour l'école de Musique, il y a des avoirs et un excédent de 7 500€ qui rendent difficile une augmentation de la subvention sans remarque de la Cour Régionale des Comptes. Mais il est prévu un programme triennal d'accompagnement.

Sur avis favorable de sa commission, accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

***FISCALITE 2009**

- CONTRIBUTIONS DIRECTES

Rapporteur: Monsieur YAYI

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de statuer sur les taux relatifs au calcul de la fiscalité locale à savoir :

TAXES	PROPOSITION 2009
- Taxe d'habitation	16,88
- Foncier bâti	19,95
- Foncier non bâti	62,69
- Taxe professionnelle	18,96

Le produit fiscal attendu s'élève à la somme de : 14 583 300 €
et les allocations compensatrices à : 524 596 €

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un maintien de la fiscalité.

Monsieur DULOARD regrette le caractère superficiel de ce rapport auquel il manque des informations permettant d'apprécier le dynamisme local des bases d'imposition et de déterminer s'il y a lieu d'en imputer les augmentations de recettes à la Commune ou au coefficient de revalorisation des bases votées par les parlementaires.

En réponse à Madame JEANTILS Monsieur le Maire précise que la taxe professionnelle rapporte 2 200 000€ soit 15% des recettes fiscales des 4 vieilles taxes.

Sur avis favorable de sa commission, accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

***ADMINISTRATION GENERALE**

HOTEL DE VILLE – FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX AU PUBLIC

Rapporteur: Madame CHAUSSIVERT

Les samedis fermés au public pour l'année 2009 sont les suivants:

Samedi 11 avril (veille de Pâques)

Samedi 30 mai (veille de la Pentecôte)

Tous les samedis des petites vacances scolaires.

Les samedis compris entre le 6 juillet et le 22 août 2009 inclus.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer.

Sur avis favorable de sa commission, accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

***ADMINISTRATION GENERALE :**

COMMANDE PUBLIQUE : MARCHES PUBLICS : PROCEDURES ADAPTEES :

DETERMINATION DES BESOINS - DELEGATION D'ATTRIBUTION - PUBLICITE

Rapporteur: Monsieur GAUBERT

En application du Code des Marchés Publics, par délibération n°2008/41 du 27 mars 2008, le Conseil Municipal a précisé les règles communales afférentes à la détermination des besoins, aux délégations d'attribution en matière de marchés publics et aux modalités de publicité et de mise en concurrence des marchés passés selon la procédure adaptée.

Les décrets n°2008-1334 du 17 décembre 2008 **modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au code des marchés publics** et n°2008-1356 du 19 décembre 2008 relatif au relèvement de certains seuils du code des marchés publics ont à nouveau changé certaines dispositions du nouveau code, notamment en modifiant les seuils de passation des marchés.

L'article 10 de la Loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés a modifié l'article L 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales en autorisant le représentant du pouvoir adjudicateur à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés et accords cadres quelles que soient les procédures de passation.

Il convient donc de modifier la délibération sus visée en tenant compte de ces dernières mesures. A cet effet, on trouvera ci-après le projet de délibération et son annexe.

Monsieur DULOARD constate la volonté d'adapter la procédure au code des marchés publics. Cependant, il regrette l'absence de volonté d'amélioration de l'éthique et de la thématique environnementale liée à l'exécution par les fournisseurs. Il eût fallu intégrer dans ce processus des clauses sociales et environnementales en plus du critère du prix telles que le respect du droit du travail, l'emploi de travailleurs handicapés et propose d'ajouter à la délibération :

« en plus des critères figurant en annexe les principes suivants sont posés pour l'ensemble des marchés de la ville dont l'attribution relève de la C A O seront insérées des clauses d'exécution des marchés à caractères social ou environnementale qui prennent en compte des objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social et ou des critères non discriminatoires liés à l'objet de marché relatif aux performances en matière de protection d'environnement ou en matière d'insertion professionnelle pour les publics en difficulté. »

Monsieur le Maire répond que ces clauses et conditions de développement durable seront déjà intégrées dans les cahiers des charges des marchés !...

En réponse à Monsieur DULOARD qui souhaite un affichage sur le site internet de la ville à partir de 4000€, M GAUBERT répond favorablement.

Monsieur LUCCHINI s'inquiète du relèvement des seuils qui risque de provoquer certaines dérives dans le contexte actuel de moralisation.

Monsieur le Maire répond que cette réforme n'est pas choquante car elle vise à accélérer les procédures, ceci à la demande des élus qui se plaignent des tracasseries et dépenses de documents pour une mise en concurrence limitée.

Sur avis favorable de sa commission, accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

***PERSONNEL –TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE SANNOIS AU 1^{ER} JANVIER 2009**

Rapporteur: Monsieur GAUBERT

Le tableau des effectifs de la Ville de Sannois arrêté au 1^{er} janvier 2009, présente un effectif de 503 postes dont 456 pourvus et 47 vacants.

Au 1^{er} janvier 2008, le tableau présentait un effectif de 521 postes dont 476 pourvus et 45 vacants.

La différence résulte des créations et suppressions de postes intervenues tout au long de l'année 2008 afin de répondre aux besoins des services et aux évolutions de carrières des agents, lors des avancements de grade et promotions internes.

L'effectif de 2009 est équivalent à celui des années 2006 et 2007 qui, pour les deux années, était arrêté à 500 postes, conformément au tableau comparatif suivant.

Filière	Effectif au 01/01/2009	Effectif au 01/03/2009
Administrative	117	116
Technique	246	246
Sociale	23	23
Médico-sociale	1	1
Sportive	11	11
Culturelle	16	16
Animation	16	16
Police Municipale	11	11
TOTAL	441	440

Contrats	Effectif au 01/01/2009	Effectif au 01/03/2009
Collaborateur	2	2
Contrats art.3 al. 4 et 7	60	60
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0	0
Contrat d'apprentissage	0	
TOTAL	62	62

TOTAL GENERAL 503

502

Monsieur PITIOT constate en masse entre 2008 et 2009 un déficit d'effectif de 18 postes soit 3,45%, que le pourcentage de postes vacants en 2008 est de 8,64%, et de 9,34% en 2009. Cette constance des postes vacants ne peut s'expliquer par le seul jeu normal d'arrivée et de départ des personnels de la commune ou alors cela suppose un turn over important qui singularise Sannois

- exemples :

« Filière technique 6 vacants sur 140 soit 5% de l'effectif

Filière sociale 2 vacants sur 20 soit 10% de l'effectif

Filière sport éducateur 1 vacant sur 8 soit 12,5% de l'effectif

Filière culturelle attaché culturel 1 vacant sur 1 poste soit « je vous laisse calculer ». de l'effectif

Filière animation 1 vacant sur 4 soit 25% de l'effectif

Police Municipale gardien 1 vacant sur 7 soit 14% de l'effectif

Personnel sous contrat emploi accueil et médiation 7 vacants sur 8 soit 88% de l'effectif, soit dans cette catégorie 24 vacants sur 62 c'est à dire 32% de l'effectif.

Serait ce un problème de recrutement ? difficile d'imaginer cette ampleur

Serait-ce la volonté de faire travailler plus le personnel ? le souhaite t-il et gagne t-il plus ?

Serait ce un artifice comptable ou une mauvaise anticipation et donc une mauvaise gestion ?

Ces postes budgétés s'ils étaient occupés soulageraient le travail des employés de la ville notamment dans les filières sociales, sport, culture, animation, police municipale.

C'est donc un véritable indicateur des choix politiques de la municipalité qui ne singularise pas Sannois mais reste fidèle à des choix et abandons politiques nationaux »

Monsieur GAUBERT précise qu'il y a quelques années l'effectif était de 1000 agents.

Il s'agit d'un effectif virtuel au 1^{er} janvier 2009 qui représente à 95% l'effectif réel, afin de prévoir les évolutions de carrière. Si l'effectif était au plus juste, il serait difficile de promouvoir. Il y a une stabilité des effectifs depuis plusieurs années ; ce qui est plutôt une bonne gestion dont les Sannoisiens ne se plaignent pas.

Monsieur PITIOT fait remarquer l'importance sur la masse (10%) et les postes où il manque le plus du personnel comme pour le personnel sous contrat animateur qui semble indiquer l'absence de délinquance sur Sannois malgré l'actualité récente. En dehors de l'aspect comptable, il y a des problèmes techniques et politiques.

Sur avis favorable de ses commissions, accord du Conseil Municipal à la majorité moins 6 abstentions : Monsieur PITIOT, Madame IKER-HAMANN, Monsieur DULOUE, Monsieur BRISEBARRE, Monsieur LUCCHINI, madame BELMIHOUB et 1 voix contre : Madame OUBRAIM.

***PERSONNEL – ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION DE LOGEMENT POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**

Rapporteur: Madame BOSCHAT

Dans le cadre de la surveillance de bâtiments communaux, il y a lieu de compléter cette liste en y ajoutant 1 logement de fonction type F4 situé au sein du Groupe scolaire Pasteur, celui-ci ne comptant actuellement qu'un seul logement de fonction pour 3 écoles et 20 classes.

La présence des agents sur ces lieux étant considérée comme continue, le loyer et les charges locatives seront gratuits.

Sur avis favorable de sa commission, accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

***PERSONNEL – MISE A DISPOSITION D'UNE ASSISTANTE SOCIALE**

Rapporteur: Monsieur GAUBERT

Au cours de la séance du 16 juin 2008 du Comité technique Paritaire, il a été évoqué la nécessité d'envisager de faire appel aux services d'une assistante sociale pour aider, informer et orienter les agents qui ont à faire face à des difficultés personnelles ou familiales.

Après étude de la Direction des Ressources Humaines, il s'avère que le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne peut mettre à disposition des collectivités affiliées, une assistante sociale, dans le cadre de ses missions légales facultatives.

Cette mise à disposition est régie par un dispositif administratif, juridique et financier très souple qui prend la forme d'une convention à signer entre la Ville et le CIG de la grande Couronne et de vacations horaires.

Concernant la Ville de Sannois, il est proposé, dans un premier temps, une vacation d'une demi-journée par mois.

Le coût d'une vacation d'une heure est fixé à 33,50 €

La vacation est de 6 heures, elle se décompose de la façon suivante :

- 3H30 pour les rendez-vous avec les agents,
- 2H30 pour le traitement des dossiers.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le CIG de la grande Couronne.

Sur avis favorable de sa commission, accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

***PERSONNEL – REMISAGE DES VEHICULES DE SERVICE: LISTE DES FONCTIONS**

Rapporteur: Monsieur GAUBERT

Au titre des dispositions réglementaires de l'URSSAF régissant l'évaluation des avantages en nature, il y a lieu, chaque année, de définir la liste des fonctions qui peuvent bénéficier d'un véhicule de service avec remisage à domicile, à titre occasionnel ou permanent (sans usage privé).

Compte tenu des mouvements de personnel intervenus au cours de l'année 2008, il est proposé d'actualiser le tableau ci-joint des fonctions susvisées pour l'année 2009.

Sur avis favorable de sa commission, accord du Conseil Municipal à l'unanimité

***AMENAGEMENT URBAIN : BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT**

- BUDGET PRIMITIF 2009

Rapporteur: Monsieur YAYI

Le Budget Primitif 2009, débattu à la sortie du débat d'orientation budgétaire au Conseil Municipal du 12 février 2009, s'équilibre de la façon suivante :

SECTION	RAPPEL BP 2008	BP 2009
INVESTISSEMENT	77.204,00 €	274.704,00 €
FONCTIONNEMENT	233.204,00 €	243.204,00 €
TOTAL	310.408,00 €	517.908,00 €

Sur avis favorable de ses commissions, accord du Conseil Municipal à la majorité moins 8 voix contre : Monsieur PITIOT, Madame IKER-HAMANN, Monsieur DULOUEARD, Monsieur BRISEBARRE, Monsieur LUCCHINI, Madame BELMIHOUB, Madame OUBRAIM, Madame JEANTILS.

***BUDGET PRIMITIF 2009**

Rapporteur: Monsieur YAYI

Le Compte Administratif provisoire 2008 du Budget Principal de la Ville fait ressortir :

1°/	- Un excédent de la Section d'Exploitation de	3.279.837,50 €
	- un déficit de fonctionnement sur restes à réaliser de	-1.116.084,30 €
	- un résultat cumulé de fonctionnement (excédent) de	2.163.753,20 €
2°/	- un déficit d'Investissement sur réalisation de	-4.147.843,63 €
	- un excédent d'Investissement sur restes à réaliser de	3.799.543,12 €
	- un résultat cumulé d'investissement (déficit) de	-348.300,51 €
3°/	- soit un résultat global sur réalisation négatif de	-868.006,13 €
	- et avec les restes à réaliser (positif) de	1.815.452,69 €

(Tableau en annexe)

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose notamment que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Ainsi, entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L.1612-11 du C.G.C.T. soit le 31 janvier et la date limite de vote des taux prévue à l'article 1639 A du Code Général des impôts (C.G.I.) le 31 mars 2009, le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Conformément à l'article R.2311-11-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Municipal inscrit également au budget de reprise la prévision d'affectation.

Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement sont également repris par anticipation.

Dans tous les cas les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise anticipée.

Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris (ou affectés) dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle.

La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable ainsi que de l'état des restes à réaliser.

Il est donc proposé de reprendre les résultats et restes à réaliser 2008 dès le Budget Primitif 2009 et de maintenir en fonctionnement une partie de l'excédent 2008 soit (2.879.837,50 €), puis d'affecter l'autre partie (400.000,00 €) à l'investissement. Les régularisations d'écritures seront effectuées dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif 2008.

Le projet de budget primitif 2009 qui reprend les restes à réaliser et résultats antérieurs se présente globalement ainsi :

<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Propositions Nouvelles	9.860.355,90 €	9.808.656,41 €
Restes à réaliser.	4.563.520,63 €	8.363.063,75 €
Résultat antérieur (déficit investissement 2008)	4.147.843,63 €	-
Affectation partie excédent de fonctionnement 2008		400.000,00 €
S/TOTAL INVESTIS.	18.571.720,16 €	18.571.720,16 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Propositions Nouvelles	33.318.435,54 €	31.554.682,34 €
Restes à réaliser.	1.116.084,30 €	-
résultat antérieur		
Autre partie excédent de fonctionnement 2008	-	2.879.837,50 €
S/TOTAL FONCTION.	34.434.519,84 €	34.434.519,84 €
<u>TOTAL BUDGET</u>	<u>53.006.240,00 €</u>	<u>53.006.240,00 €</u>

Section d'investissement (voir détail joint au document budgétaire)

Les propositions nouvelles :

Administration générale :

369.667,00 € Matériel et outillage informatique, travaux de bâtiments

Sécurité salubrité :

20.300,00 € Matériel pour la Police Municipale

Enseignement :

520.650,00 € Travaux dans les écoles, matériel scolaire, cuisine centrale

Culture :

191.351,00 € Travaux, matériel bâtiments culturels

Sports Jeunesse :

203.650,00 € Travaux, matériel, stades, gymnases, centres de loisirs et Maison de la Nature

Interventions sociales et Santé :

104.482,00 € Matériel CMS, PMI

Famille :

3.124.498,00 € dont Programme Maison de la Petite Enfance

Logement :

102.400,00 € travaux dans les logements

Aménagement Urbain – Environnement :

3.188.110,00 € Travaux voirie, éclairage public, matériels espaces verts et acquisitions foncières

Action Economique :

3.600,00 € dépenses Economie Emploi

La Dette

Les emprunts qui financent l'investissement s'élèvent à 6.488.446,02 € pour les propositions nouvelles (et 6.532.357,85 € pour les restes à réaliser de cette même section).

Le remboursement de la dette se décompose de la manière suivante :

- section d'investissement

compte 1641

capital de la dette 1.960.000,00 € (2.310.000,00 € au BP 2008)

- section de fonctionnement

compte 6611

1.250.000,00 € (1.158.000,00 € au BP 2008)

Les recettes du fonds de compensation de la T.V.A. (492.161,60 €), de la taxe locale d'équipement (49.800,00 €), le solde des opérations d'ordre (1.748.022,89 €), le virement de la section de fonctionnement (900.000,00 €) et le remboursement des emprunts concernant l'Assainissement (49.000,00 €) contribuent à la couverture du remboursement du capital de la dette.

(détail joint au Budget Primitif 2009)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les dépenses réelles (propositions nouvelles) de fonctionnement diminuent de -0.10% par rapport à 2008 et les recettes réelles augmentent de +0.53 %. La reprise d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2008 (2.879.837,50 €) permet l'équilibre de cette section.

Avec un peu plus de détail, nous constatons une diminution des charges à caractère général (-6,06%) et des charges de personnel (-1,48%).

En recettes, les impôts et taxes diminuent de 0,40%, (la taxe additionnelle aux droits de mutation risque de baisser de moitié pour 2009 – considérant la crise du marché de l'immobilier - alors que le produit des contributions directes et des compensations fiscales évolue de + 2,74 %). Concernant les recettes des dotations, on constate une augmentation de 0,40 % (seule la DGF est notifiée, le montant de 2008 est repris pour les autres dotations).

Monsieur DULOULARD fait remarquer une présentation synthétique à la lecture du document sous forme de diaporama. Ce budget est superficiel et sans saveur. En effet au-delà d'une présentation d'une gestion rigoureuse, caractérisée par une fiscalité stable avec des taux inchangés, un niveau d'autofinancement en progression, un endettement maîtrisé, ce budget n'a pas de fil rouge, pas de ligne politique concernant les opérations nouvelles, sur le plan pluriannuel d'investissements à l'exception de la Maison de l'Enfance, pas de plan d'extinction de la dette, ni sur les autorisations de programme nouvelles. Il n'a rien concernant le centre des Aubines, rien sur la restructuration du quartier autour de la Gare.

La lecture du détail n'est pas claire pour le contribuable. Par ailleurs, il s'étonne de l'encourt de la dette de 31 millions soit 1209 euros par habitant, d'un emprunt de 13 millions et d'un remboursement de 1,9 millions, ce qui aboutit à un emprunt positif de 11 millions soit plus de 427 euros par habitant, soit au total 42,5 millions, ce qui représente 1626 euros par habitant. Tout ceci semble contraire à l'annonce de désendettement.

De plus il s'interroge sur la recette de 500 000 euros de FCTVA. Intègre t-elle le remboursement par anticipation du FCTVA 2007 et 2008 et si oui pourquoi ne vote t'on pas la déclaration d'intention permettant d'en bénéficier ?

Les orientations politiques pour 2010 ne paraissent pas tenables.

Enfin il demande des éclaircissements sur le coût de la cérémonie des vœux, des dépenses totales de communication (personnel et prestations) dans le BP, le coût et le financeur de la présentation de POPEK et qui a donné lieu à des invitations privées.

En réponse sur les emprunts, Monsieur YAYI précise que les 13 millions correspondent à un total d'emprunt reste à réaliser 2008 basculé sur 2009 plus la mobilisation d'emprunt de 2009. Il précise que la compensation fiscale de 500 000 € n'est pas le FCTVA.

Monsieur GAUBERT indique qu'il s'agit du FCTVA remboursement normal.

Sur la communication, Monsieur le Maire répond que le budget est de 250 000€ soit en baisse de 37% depuis 5 ans et s'interroge également sur les dépenses de communication du Conseil Général.

Enfin, Monsieur le Maire réitère sa demande de réponse du Conseil Général concernant le terrain des Aubines avant de pouvoir imaginer un projet d'architecture. Il souligne que cette absence de réponse n'est pas un comportement digne envers un Conseiller Général honoraire.

Madame JEANTILS rappelle sa proposition de délégation des élus Conseil Municipal pour rencontrer le Conseil Général.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire déclare haut et fort que ce qui a été fait vis-à-vis de Sannois par le nouvel exécutif du Conseil Général est méprisant pour les habitants. Il rappelle que lorsque qu'il était dans l'ancienne majorité, il a fait preuve d'impartialité.

Echanges verbaux entre Monsieur DULOUEARD et Monsieur le Maire.

Echanges verbaux entre Monsieur LUCCHINI et Monsieur le Maire.

Sur avis favorable de ses commissions, accord du Conseil Municipal à la majorité moins 8 voix contre : Monsieur PITIOT, Madame IKER-HAMANN, Monsieur DULOUEARD, Monsieur BRISEBARRE, Monsieur LUCCHINI, Madame BELMIHOUB, Madame OUBRAIM, Madame JEANTILS.

VI - COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU MAIRE

Le Conseil approuve les décisions suivantes :

- | | | |
|--------------|---|--|
| N° 2009/24 à | } | Compte rendu des Marchés Publics 2009 passés par délégation de pouvoirs |
| N° 2009/29 | } | |
| N° 2009/31 à | } | |
| N° 2009/35 | } | |
| N° 2009/12 | } | Tarifications diverses service jeunesse passées par délégation de pouvoir. |
| à | } | |
| N°2009/23 | } | |
| N° 2009/30 | } | Suppression de la régie d'avance CIVIQ |

VII – QUESTIONS DIVERSES

I/ FERMETURE DE CLASSE

En réponse à une question de Madame JEANTILS sur la suppression d'une classe à l'école Henri Dunant, Madame BRULE précise que la fermeture n'est pas confirmée par l'inspection en attendant la fin des inscriptions.

II/ SITUATION DE VAL HORIZON

Monsieur DULOARD lit sa question concernant cette affaire (voir annexe)

Monsieur le Maire souligne le caractère pluraliste du syndicat Emeraude et précise que les documents publiés sont faux :

Val horizon n'a pas comme client exclusif le syndicat Emeraude qui ne représente 45% du CA (Il y a 2 syndicats intercommunaux Azur et Tri Action et la Communauté de Communes des sablons).

Il a fait un courrier pour demander des comptes à Val Horizon en faisant valoir les clauses du marché public relatives à la non utilisation de personnes en situation irrégulière.

Il rappelle que seules 2 personnes travaillaient sans papier ou faux papiers obtenus selon une filière mafieuse et que pour les entreprises il n'est pas toujours facile de distinguer les vrais des faux papiers.

Il souligne que certains des manifestants (24 sur les 42) sont en fait des invités de la CGT ; qu'il y avait 18 personnes en situation quasi régulière et qu'il est donc faux d'écrire qu'il y avait 42 personnes en situation irrégulière.

Compte tenu de la situation, il avait même proposé aux délégués des 17 communes du comité syndical de casser le marché.

Monsieur le Maire dénonce ceux qui exploitent la misère humaine et réaffirme que ce qui a été dit dans la presse ne correspond pas à la réalité.

Monsieur PITIOT revient sur les remarques, qu'il juge mesquine, de Monsieur le Maire concernant l'absentéisme dans les commissions et réaffirme la volonté des élus de l'opposition d'être plus présent à l'avenir.

Echanges verbaux entre Monsieur LUCCHINI et Monsieur le Maire.

Echanges verbaux avec une personne dans le public.

La séance est levée à 23 heures

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 14 MAI 2009 A 21 HEURES

Yanick PATERNOTTE

Maire de Sannois
Député du Val d'Oise
Président de l'Union des Maires